

De nouvelles plaques au cul ... de nos voitures

La réforme est annoncée depuis avril 2003 : le SIV (système d'immatriculation des véhicules) va être entièrement revu. Au programme, plaques à vie et suppression des numéros de départements, pour un lancement effectif prévu en janvier 2007.

La réforme du système d'immatriculation des véhicules français est en route ! Le système actuel ne date, il est vrai, pas d'hier : il a été instauré en 1950, à une époque où l'idée même de Communauté Européenne n'en était encore qu'à ses balbutiements. Un renouvellement semblait donc indispensable, à l'heure où l'Europe —devenue une réalité économique— se décline désormais à 25 !

Au-delà de cette volonté d'uniformisation, les ministères de l'Intérieur et des Transports annoncent des arguments autrement plus rationnels : "simplifier les démarches administratives des automobilistes", "alléger les tâches de l'administration" et enfin "lutter contre la délinquance automobile en améliorant l'efficacité des contrôles des forces de l'ordre".

Qu'est-ce qui va changer ?

La réforme entrera officiellement en vigueur le 1er janvier 2007. Point principal : l'immatriculation d'une voiture restera la même, et ce jusqu'à ce que cette dernière rende l'âme définitivement. Plus besoin de changer de plaques donc en cas de déménagement ou lors de l'achat d'un véhicule d'occasion, comme c'est le cas maintenant.

Suite de l'article du Quotidien Auto.com

Par

Publié sur Cafeduweb - Archives le dimanche 27 juin 2004

Consultable en ligne : <http://archives.cafeduweb.com/lire/4588-nouvelles-plaques-au-cul-nos-voitures.html>